

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du : 07 octobre 2021 (en visioconférence – loi 2020-1379 du 14 novembre 2020)

N° : 1844

**Demande de subvention
DREAL pour la conception
d'une plaquette
méthodologique « Utiliser
les nudges autour des
avaloirs pour limiter les
pollutions plastiques dans
les réseaux d'eau »**

5 Membres présents avec voix délibérative :

Anne CLAUDIUS-PETIT (CR), Georges BOTELLA (CR), Véronique DELFAUX (CR), Christophe MADROLLE (CR), Marielle FABRE (CD 84)

2 Pouvoirs :

Sophie VAGINAY RICOURT (CR), excusée, donne pouvoir à Véronique DELFAUX (CR)
Didier REAULT (CD 13), excusé, donne pouvoir à Georges BOTELLA (CR)

2 Membres absents excusés :

Nathalie CHEVILLARD (CR), Philippe ARMENGOL (CA Grand Avignon)

Participaient également (non votants) :

Léa LOUARD (CD 84), Carole TOUTAIN (CD 84), Alexandre ABRY (CD 84), Béatrice ORELLE (CD 13), Blanche De LA CRUZ (CD 13), Géraldine POLLET (CR), Valérie RAIMONDINO (CR), Sylvie GAILLARD (CESER), Guy PARRAT (CESER), Karine CAZETTES (CESER), Annick MIEVRE (Agence de l'Eau), Philippe PIERRON (Agence de l'Eau), Valérie LEBRAS (NCA), Géraldine BIAU (DREAL), Pascale MAZZOCCHI (Paierie Régionale), Audrey MICHEL (ARBE), Stéphanie PUTERI (ARBE), Sandrine HALBEDEL (ARBE), Audrey GLORIAN (ARBE), Aurélie RUFFINATTI (ARBE), Agnès HENNEQUIN (ARBE), Christel DESIDERIO (ARBE)

Membres titulaires présents ou représentés : 7 sur 9

Quorum atteint

- Considérant** Que depuis 2019, la Région Sud, l'ADEME et l'OFB ont confié à l'ARPE-ARB une mission d'accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre d'actions de diminution des pollutions plastiques en milieux naturels. Pour cela, l'ARPE-ARB incite les collectivités à s'engager dans la charte régionale "zéro déchet plastique" pilotée par la Région Sud ainsi que dans la charte nationale "plages sans déchet plastique" pilotée par le Ministère de la transition écologique et l'ADEME ;
- Considérant** Qu'à ce jour, plus de 70 collectivités sont engagées dans ces chartes. En analysant leurs plans d'actions, l'ARPE-ARB et ses partenaires ont pu identifier que plus de la moitié d'entre elles ont prévu des actions visant à diminuer le transfert des pollutions plastiques des voiries dans le réseau d'eau pluvial, notamment par des actions comme le flocage des avaloirs avec des messages "la mer commence ici" pour sensibiliser les usagers à la pollution des réseaux d'eau par les déchets pastiques ;
- Considérant** Que les collectivités étant déjà en cours d'expérimentation de cette action, il apparaissait intéressant de capitaliser ces retours afin de proposer aux collectivités souhaitant s'engager une plaquette méthodologique " Utiliser les nudges sur la voirie à proximité des avaloirs pour limiter les pollutions plastiques dans les réseaux d'eau" ;
- Considérant** Qu'une plaquette sera réalisée en impliquant des collectivités signataires déjà engagées sur ces actions ainsi que des structures spécialisées dans les sciences comportementales. La sortie de la plaquette est prévue pour décembre 2022 ;
- Considérant** Que l'ARPE-ARB sollicite une aide financière de la DREAL à hauteur de 10 000 euros ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide

- d'autoriser la Présidente à déposer la demande de subvention pour cette année et à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ce projet.

Fait et délibéré à Marseille, le 7 octobre 2021

Pour copie conforme,
La Présidente,
Anne CLAUDIUS-PETIT

